



Résumé du document GEF/C.31/11

Mécanisme de gestion à objectifs de résultat

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le mécanisme de gestion à objectifs de résultat qui fait l'objet du document GEF/C.31/11, le Conseil est favorable à la formule proposée pour suivre la performance et les produits, effets et impacts résultant des activités financées par le FEM, et pour en rendre compte annuellement au Conseil. Il prie le Secrétariat de travailler avec les Entités d'exécution et le Bureau de l'évaluation pour continuer à mettre au point les différents éléments du mécanisme qui sont nécessaires à la pleine application de cet instrument. Il charge aussi le Secrétariat de présenter le premier rapport de suivi annuel à sa réunion de juin 2008.

RESUME ANALYTIQUE

1. À sa réunion de décembre 2006, le Conseil a chargé le Secrétariat de soumettre à son examen un mécanisme de gestion à objectifs de résultat lors de sa réunion de juin 2007. Le document GEF/C.31/11 présente le cadre général d'un tel mécanisme. Il expose les fondements théoriques et méthodologiques de la façon dont l'institution du FEM entend procéder pour mesurer le degré de réalisation des objectifs de résultat retenus, et décrit le travail de suivi connexe que le Secrétariat assurera en collaboration avec les Entités d'exécution.
2. Le mécanisme de gestion à objectifs de résultats s'appliquera à FEM-4, et comprendra des activités et rapports de suivi au niveau de l'organisation (niveau institutionnel), des programmes (niveau des domaines d'intervention) et des projets. Ce mécanisme s'appuie sur les programmes stratégiques définis dans le cadre des stratégies pour les domaines d'intervention pendant FEM-4 et sur les indicateurs qui y sont liés (GEF/C.31/10). Il s'articulera sur le cycle de projet proposé (GEF/C.31/7).
3. En mettant au point un tel mécanisme, l'un des principaux objectifs est de faire passer l'institution d'une « logique d'approbation de projets » à une « culture de résultats ». Il s'agit de ne plus calquer la conception et l'élaboration des projets sur des « plans types » et d'adopter une approche modulable axée sur les résultats et visant à avoir des effets et impacts réels pendant l'exécution des projets.
4. L'application d'un mécanisme de gestion à objectifs de résultat fait partie intégrante d'un processus qui vise à doter le FEM des outils nécessaires pour évaluer en quoi les activités conduites aident à atteindre l'objectif global de l'institution. C'est aussi le point de départ du

processus lancé pour mieux définir les objectifs précis du FEM et concevoir les moyens de mesurer le degré de réalisation de ces objectifs. À ce stade, le Secrétariat suivra annuellement un certain nombre d'indicateurs de performance au niveau institutionnel.

5. Les instruments de planification et de suivi seront des éléments fondamentaux du mécanisme de gestion à objectifs de résultat. Assortis d'objectifs de résultat et d'indicateurs précis dans chacun des domaines d'intervention, les programmes stratégiques élaborés pour FEM-4 constituent un instrument de planification important qui permettra au FEM de chercher à obtenir des résultats clairement définis, qui contribueront à son impact global. Les rapports de suivi des activités exécutées constituent le deuxième élément au cœur de ce mécanisme. Plusieurs outils sont à l'étude dans ce domaine.

6. Principal outil de suivi, un *Rapport de suivi annuel* sera préparé en remplacement de l'actuel *Rapport annuel d'exécution du portefeuille*. Des modalités d'examen du portefeuille seront élaborées. Elles permettront notamment de suivre l'état d'avancement des projets, le degré de réalisation des objectifs de protection de l'environnement mondial, l'obtention des cofinancements, et les mesures prises pour transposer les projets et en pérenniser les acquis.

- Le Secrétariat devra préciser les caractéristiques des différents éléments du mécanisme qui sont nécessaires à la pleine application de cet instrument. À cette fin, il travaillera en étroite relation avec les Entités d'exécution. La nature précise des outils de suivi de la gestion à objectifs de résultat sera portée à la connaissance du Conseil dans le cadre du premier rapport de suivi annuel.